PRIVALTO PRIVILÈGE

Produit financier sans garantie du capital
ni en cours de vie, ni à l'échéance

BNP PARIBAS
CORPORATE & INVESTMENT BANKING | La banque d'un monde qui change

Produit financier alternatif à un investissement dynamique risqué de type « actions »

Le souscripteur supporte le risque de crédit de BNP Paribas (Moody's Aa2, Standard & Poor's AA-, Fitch Ratings AA-), émetteur du produit.

Le souscripteur prend un risque de perte en capital non mesurable *a priori* si le produit est revendu avant la date d'échéance (cf. contrat d'assurance).

- Durée d'investissement conseillée pour bénéficier de la formule de remboursement : 8 ans (en l'absence de remboursement automatique anticipé)
- Éligibilité : Compte-titres, contrat d'assurance vie et contrat de capitalisation
  Dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, l'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte mais pas sur leur valeur.

Communication à caractère promotionnel

PRIVALTO Privilège est un produit financier présentant un risque de perte en capital, d'une durée maximale de 8 ans offrant aux investisseurs :

- Un rendement lié au marché actions français, via l'indice CAC 40 (le souscripteur ne bénéficie pas des dividendes des actions composant l'indice) ;
- Le versement de coupons annuels fixes de 6 % chaque année où l'indice ne clôture pas en baisse de plus de 30 % par rapport à son niveau d'origine
- La possibilité d'un remboursement automatique anticipé du capital en année 1 à 7 en plus du versement du coupon de 6 % si l'indice clôture à son niveau d'origine ou en hausse (soit un TRA(1) maximum de 6 %)
- La restitution du capital l'année 8 si l'indice ne clôture pas en baisse de plus de 70 % par rapport à son niveau d'origine à la Date de constatation finale. Risque de perte en capital au-delà.

Pour bénéficier à l'échéance de la protection du capital jusqu'à 70 % de baisse de l'indice, le souscripteur accepte de limiter ses gains à 6 % annuels et de ne profiter, le cas échéant, que partiellement de la hausse de l'indice.

N.B :
Le terme « capital » désigne la valeur nominale du produit, soit 1000 €. Tous les remboursements présentés dans cette brochure (dont les coupons éventuels) sont calculés sur la base de cette valeur nominale, hors frais, commissions et fiscalité applicables au cadre d'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur. L'application de la formule de remboursement est conditionnée par la détention du produit par le souscripteur jusqu'à la Date d'échéance. En cas de revente avant cette date, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurables *a priori*.

L'INDICE CAC 40 : UN SOUS-JACENT DE RÉFÉRENCE

PRIVALTO Privilège est adossé à **l'indice CAC 40 dividendes non réinvestis**, qui regroupe 40 des actions les plus échangées sur la place de Paris. Ces valeurs, issues des différentes branches d'activités, sont représentatives de la tendance globale des grandes entreprises françaises. Leur liste est revue régulièrement pour maintenir cette représentativité *(pour de plus amples informations sur l'indice, consulter le site www.euronext.com).*

Répartition sectorielle de l'indice CAC 40

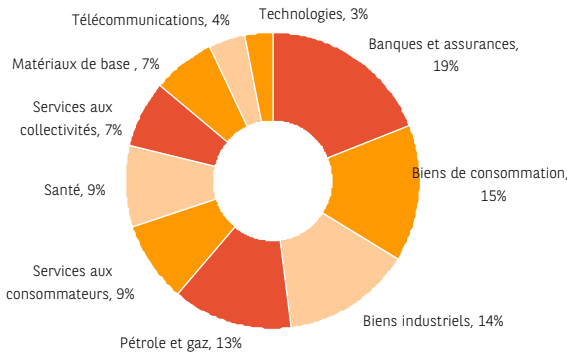

Source : Bloomberg, 31 octobre 2011

Performances historiques entre le 31 octobre 2001 et le 31 octobre 2011

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

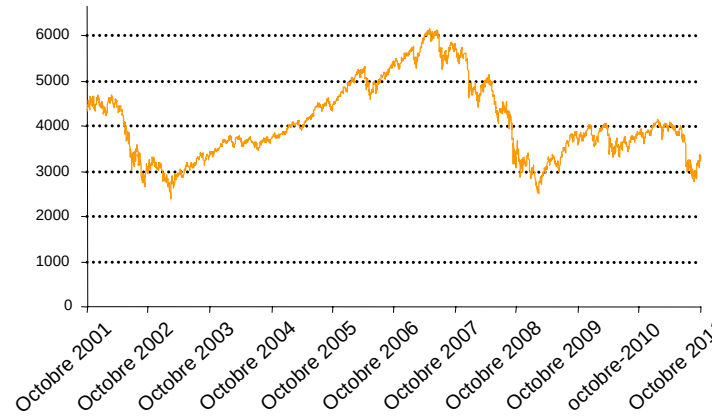

(1) TRA :Taux de rendement actuariel

MÉCANISME

À la Date de constatation initiale du 6 février 2012 , on détermine le niveau d'origine de l'indice.

MODALITÉS DE VERSEMENT DE COUPONS (ANNÉES 1 À 8)

- À chacune des Dates de constatation (annuelles ou finale), si l'indice **ne clôture pas en baisse de plus de 30 % par rapport à son niveau d'origine** l'investisseur perçoit :

  => un coupon fixe de 6 % au titre de l'année écoulée

- Sinon, aucun coupon n'est versé.

MODALITÉS DE REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ (ANNÉES 1 À 7)

- Si, à l'une des 7 premières Dates de constatation annuelles, l'indice clôture **à son niveau d'origine ou au-dessus**, le produit prend automatiquement fin par anticipation et l'investisseur récupère :

  => l'intégralité du capital en plus du coupon fixe de 6 % versé au titre de cette année

  Le taux de rendement actuariel brut de l'investissement est compris entre 0,84 % et 6 %, selon l'année du remboursement.

- Sinon, le produit continue.

MODALITÉS DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE (ANNÉE 8)

Si aux 7 Dates de constatation annuelles, l'indice clôture en baisse par rapport à son niveau d'origine, le produit dure 8 ans et dans ce cas :

- Si, à la Date de constatation finale, l'indice clôture **en baisse de plus de 70 % par rapport à son niveau d'origine**, l'investisseur subit à l'échéance **une perte partielle ou totale de son capital,** égale à cette baisse.

- Si, à la Date de constatation finale, l'indice **ne clôture pas en baisse de plus de 70 % par rapport à son niveau d'origine**, l'investisseur récupère à l'échéance :

  => l'intégralité du capital. De plus, un dernier coupon de 6 % est versé si la baisse est inférieure à 30 %.

  Le taux de rendement actuariel brut de l'investissement est compris entre 0 % et 6 %.

EN RÉSUMÉ

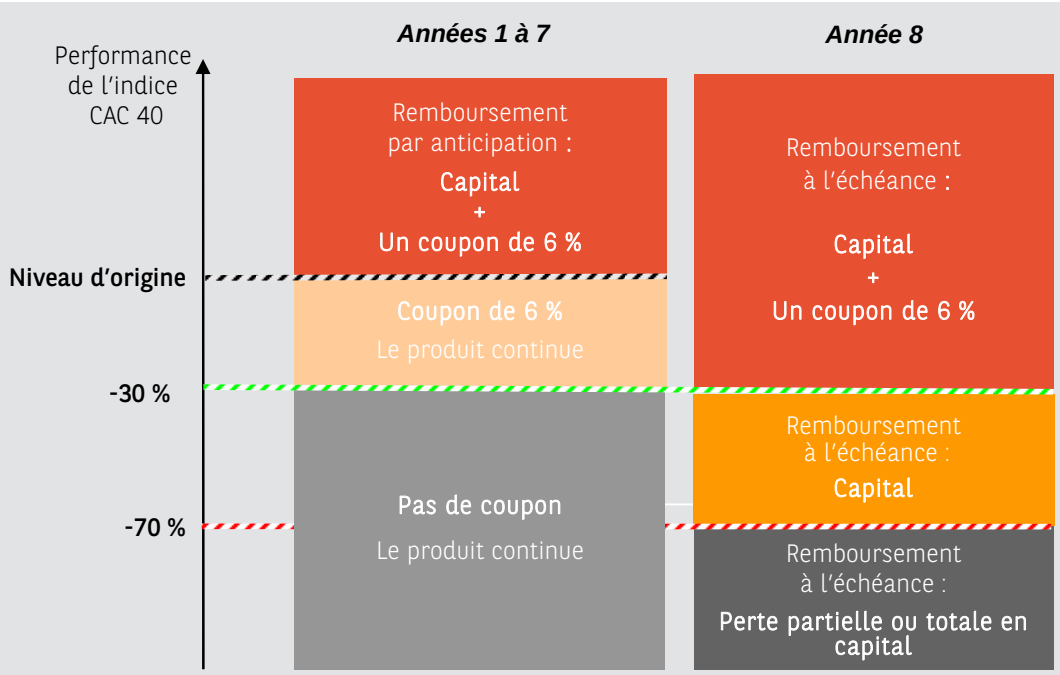

Graphique à caractère uniquement informatif

AVANTAGES

Une hausse de l'indice n'est pas nécessaire pour que l'investisseur perçoive des revenus réguliers : à chaque Date de constatation, il suffit que l'indice ne clôture pas en baisse de plus de 30 % par rapport à son niveau d'origine pour qu'un coupon de 6 % soit versé.

Le produit peut être remboursé automatiquement avant l'échéance des 8 ans : le capital est intégralement remboursé par anticipation, en plus du versement du coupon de 6 %, si à une Date de constatation annuelle l'indice clôture à son niveau d'origine ou au-dessus.

Le capital est intégralement remboursé à l'échéance si, à la Date de constatation finale, **l'indice ne clôture pas en baisse de plus de 70 %** par rapport à son niveau d'origine.

INCONVÉNIENTS

Absence de garantie en capital à l'échéance : risque de perte partielle ou totale si le produit dure 8 ans et que l'indice clôture alors en baisse de plus de 70 % par rapport à son niveau d'origine.

L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes des actions : la performance de l'indice CAC 40 est calculée sans réinvestissement des dividendes et donc inférieure à celle d'un indice dividendes réinvestis.

Le gain est plafonné aux coupons fixes de 6 % annuels, même en cas de hausse de l'indice supérieure à ce montant.

L'investisseur est exposé à un éventuel **défaut de l'Émetteur** (qui induit un risque sur le remboursement) ou à une **dégradation de sa qualité de crédit** (qui induit un risque sur le prix de marché du produit).

L'investisseur **ne connaît pas à l'avance la durée effective de son investissement.**

Absence de garantie en capital en cours de vie : en cas de revente du produit avant l'échéance, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurables *a priori*.

FACTEURS DE RISQUES

Risque lié au sous-jacent : Le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du niveau de l'indice CAC 40 et donc à l'évolution du marché actions français.

Risque découlant de la nature du support : En cas de revente du produit avant l'échéance (dans le cas d'un investissement via un contrat d'assurance vie ou de capitalisation : si ce dernier est dénoué avant l'échéance par suite, notamment, de rachat, d'arbitrage ou de décès prématuré de l'assuré, entraînant le désinvestissement des unités de compte adossées au produit avant leur échéance), il est impossible de mesurer *a priori* le gain ou la perte possibles, le prix pratiqué dépendant alors des conditions de marché en vigueur. Ainsi, le montant remboursé pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée. Il existe donc un risque de perte en capital partielle ou totale.

Risques de marché : Le prix de marché du produit en cours de vie évolue non seulement en fonction de la performance de l'indice CAC 40, mais aussi de sa volatilité et des taux d'intérêt. Il peut connaître de fortes fluctuations, en particulier à l'approche d'une Date de constatation, si l'indice se situe proche de son niveau d'origine ou des seuils des -30 % et des -70 %.

Risque de crédit : Le souscripteur est exposé au risque de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur.

ILLUSTRATIONS

Coupon versé
Capital remboursé
Performance de l'indice
Seuil en dessous duquel les coupons ne sont pas versés
Seuil en dessous duquel le capital n'est pas protégé à l'échéance

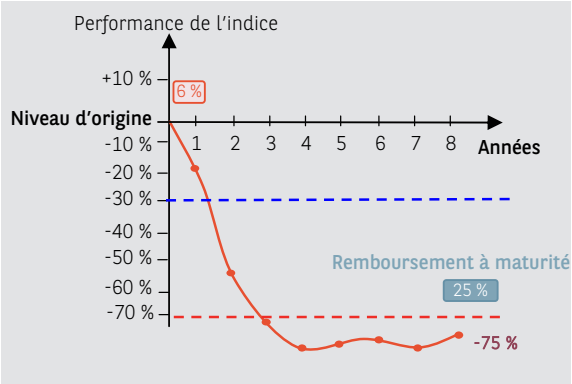

Scénario défavorable : fort recul de l'indice avec baisse de plus de 70 % à l'échéance

■À la première Date de constatation annuelle, l'indice clôture en dessous de son niveau d'origine mais ne baisse pas de plus de 30 % ; le produit continue et l'investisseur reçoit **un coupon de 6 %.**

■L'indice clôture en baisse de plus de 30 % à toutes les Dates de constatation suivantes. L'investisseur ne reçoit donc **pas de coupons et le produit dure jusqu'à l'échéance.**

■À la Date de constatation finale, l'indice clôture en baisse de 75 % par rapport à son niveau d'origine. Le capital est donc diminué de la performance finale négative de l'indice ; l'investisseur subit **une perte de 75 %.**

Sur toute la vie du produit, l'investisseur a perçu **le capital + 6 % - 75 % = 31 %** du capital. **Le taux de rendement actuariel de l'investissement est de -15,13 %** (contre -15,90 % pour l'indice).

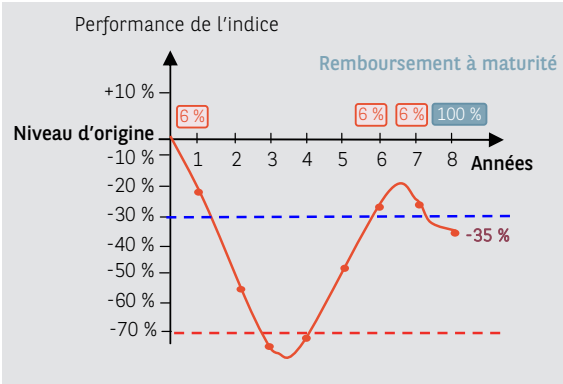

Scénario intermédiaire : fort recul de l'indice avec baisse de moins de 70 % à l'échéance

■À toutes les Dates de constatation annuelles, l'indice clôture en dessous de son niveau initial. Le produit **dure jusqu'à l'échéance**.

■Néanmoins, il ne clôture pas en baisse de plus de 30 % aux Dates de constatation annuelles 1, 6 et 7. L'investisseur perçoit donc **3 coupons annuels de 6 %.**

■À la Date de constatation finale, l'indice clôture en baisse de 35 % par rapport à son niveau d'origine. L'investisseur reçoit donc **l'intégralité du capital initial.**

Sur toute la vie du produit, l'investisseur a perçu **l'intégralité du capital + (3 x 6 %) = 118 %** du capital. **Le taux de rendement actuariel de l'investissement est de 2,24 %** (contre -5,24 % pour l'indice).

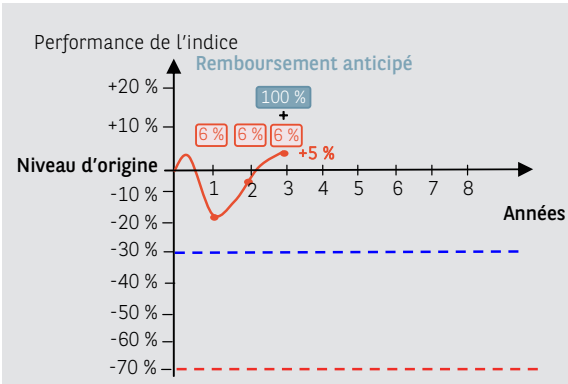

Scénario favorable : hausse de l'indice à moyen terme

■Aux deux premières Dates de constatation annuelles, l'indice clôture en dessous de son niveau d'origine mais n'est pas en baisse de plus de 30 % ; le produit continue et l'investisseur reçoit **un coupon de 6 % au terme de chacune des deux premières années**.

■À la 3ème Date de constatation annuelle, l'indice clôture en hausse de 5 % par rapport à son niveau d'origine. Le mécanisme de remboursement anticipé est donc automatiquement déclenché : l'investisseur reçoit **l'intégralité du capital initial, majoré d'un dernier coupon de 6 %.**

Sur toute la vie du produit, l'investisseur a perçu **l'intégralité du capital + (3 x 6 %) = 118 %** du capital. **Le taux de rendement actuariel de l'investissement est de 6 %** (contre 1,64 % pour l'indice).

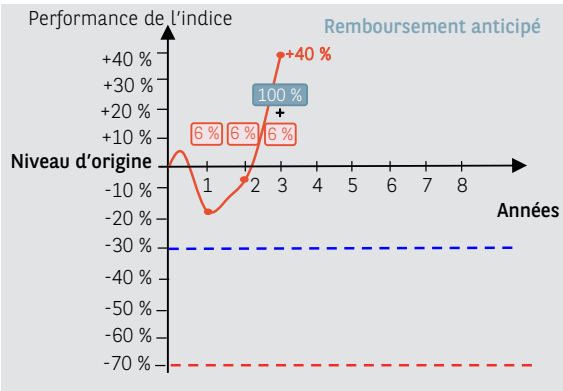

Scénario de mise en évidence de l'effet de plafonnement de gain : forte hausse de l'indice CAC 40 à l'échéance

■Aux deux premières Dates de constatation annuelles, l'indice clôture en dessous de son niveau d'origine mais n'est pas en baisse de plus de 30 % ; le produit continue et l'investisseur reçoit **un coupon de 6 % au terme de chacune des deux premières années**.

■À la 3ème Date de constatation annuelle, l'indice clôture en hausse de 40 % par rapport à son niveau d'origine. Le mécanisme de remboursement anticipé est donc automatiquement déclenché : l'investisseur reçoit **l'intégralité du capital initial, majoré d'un dernier coupon de 6 %.**

Sur toute la vie du produit, l'investisseur a perçu **l'intégralité du capital + (3 x 6 %) = 118 %** du capital. **Le taux de rendement actuariel de l'investissement est de 6 %** compte tenu du plafonnement des gains (contre 11,87 % pour l'indice).

Dans le cas le plus défavorable où l'indice clôturerait en baisse de plus de 30 % à toutes les Dates de constatation annuelles et cèderait l'intégralité de sa valeur à la Date de constatation finale, la somme restituée serait nulle et la perte en capital totale.

Les scénarios de marché ont été réalisés de bonne foi par le Groupe BNP Paribas à titre d'information uniquement et ne préjugent en rien de l'évolution future du produit. Les sociétés du Groupe BNP Paribas déclinent toute responsabilité (i) quant à la pertinence, l'exactitude ou l'opportunité des informations, ces dernières n'ayant aucune valeur contractuelle et (ii) pour toute erreur ou omission dans le calcul ou lors de la diffusion de ces scénarios de marché. Les données chiffrées de ces scénarios n'ont qu'une valeur informative pour illustrer le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

Code ISIN :	FR0011146745
Forme juridique :	Obligation de droit français à capital non garanti
Émetteur :	BNP Paribas S.A. (AA- / Aa2/ AA-)
Valeur nominale :	1 000 €
Éligibilité :	Compte-titres, contrats d'assurance vie et contrats de capitalisation
Souscription :	Du 6 décembre 2011 au 6 février 2012. Le prix de souscription progressera de 994,80 € à 1 000 € entre ces dates (soit une rémunération au taux équivalent annuel de 3 % pendant la période de souscription)
Frais :	Des commissions relatives à cette transaction ont été payées par BNP Paribas Arbitrage à des tiers. Elles couvrent les coûts de distribution et/ou de structuration et sont d'un montant annuel maximum équivalent à 0,9 % TTC du montant de l'émission
Sous-jacent / indice :	indice CAC 40 (code ISIN : FR0003500008)
Date de constatation du niveau d'origine de l'indice:	6 février 2012
Dates de constatation annuelles :	30 janvier 2013 ; 30 janvier 2014 ; 30 janvier 2015 ; 1er février 2016 ; 30 janvier 2017 ; 30 janvier 2018 ; 30 janvier 2019 ;
Dates de remboursement anticipé et/ou de paiement des coupons potentiels :	6 février 2013 ; 6 février 2014 ; 6 février 2015 ; 8 février 2016 ; 6 février 2017 ; 6 février 2018 ; 6 février 2019
Date de constatation finale :	30 janvier 2020
Date d'échéance et de paiement du coupon final potentiel :	6 février 2020
Agent de calcul :	BNP Paribas Arbitrage S.N.C
Marché secondaire :	Dans des conditions normales de marché, le prix de rachat du produit sera basé sur sa valorisation théorique de marché sans fourchette de prix achat/vente.
Valorisation :	Quotidienne ;
Cotation :	Euronext Paris
Réglement/livraison :	Euroclear France

Le produit s'inscrit dans le cadre de la diversification du portefeuille financier des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité.

BNP PARIBAS
CORPORATE & INVESTMENT BANKING | La banque d'un monde qui change

AVERTISSEMENT
Privalto Privilège (les « Titres de créance ») sont des **Titres de créance à capital non garanti à échéance**, cotés sur Euronext Paris et pouvant être utilisés comme valeurs de référence de contrats d'assurance vie libellées en unités de compte. Le Groupe BNP Paribas ne peut être tenu responsable des conséquences financières ou de quelque autre nature que ce soit résultant de l'affectation de versements effectués dans le cadre du contrat d'assurance vie sur les Titres de créance. Les Titres de créance sont notamment proposés comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre d'un contrat d'assurance vie et ne constituent pas une offre d'adhésion à un contrat d'assurance vie, une offre, une recommandation, une invitation ou une acte de démarchage visant à souscrire ou acquérir les Titres de créance. **BNP Paribas invite les investisseurs à lire attentivement la rubrique « facteurs de risques » du Prospectus conformément à l'article 212-28 du règlement général de l'AMF et attire leur attention sur le fait qu'en acquérant des Titres de créance, ces derniers prennent un risque de crédit sur BNP Paribas.** Chaque investisseur potentiel a pris note qu'il lui appartient d'étudier et d'évaluer la faisabilité, les risques, les avantages, les inconvénients liés à l'acquisition des Titres de créance et devra si nécessaire, consulter préalablement ses propres conseils juridiques, financiers, fiscaux, comptables ou tout autre professionnel. Le Groupe BNP Paribas ne donne aucune garantie et ne fait aucune recommandation à cet égard. Les sociétés de Groupe BNP Paribas ne sauraient être considérées comme des conseils juridiques, fiscaux ou comptables. La cession des Titres de créance par BNP Paribas Arbitrage S.N.C., agissant en tant que preneur ferme, pourra intervenir par voie d'offre en France conformément aux dispositions de l'article L 411-1 du Code Monétaire et Financier. Le prospectus des Titres de créance a été approuvé par l'autorité des marchés financiers (AMF) le 30 novembre 2011. Le prospectus des Titres de créance est disponible sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers, www.amf-france.org et sur www.privalto.fr. Euronext Paris S.A. détient tous droits de propriété relatifs à l'indice. Euronext Paris S.A., ainsi que toute filiale directe ou indirecte, ne se portent garant, n'approuvent, ou ne sont concernées en aucune manière par l'émission et l'offre du produit. Euronext Paris S.A., ainsi que toute filiale directe ou indirecte, ne seront pas tenues responsables vis à vis des tiers en cas d'inexactitude des données sur lesquelles est basé l'indice, de faute, d'erreur ou d'omission concernant le calcul ou la diffusion de l'indice, où au titre de son utilisation dans le cadre de cette émission et de cette offre. CAC40®" et "CAC®" sont des marques déposées par Euronext Paris S.A., filiale d'Euronext N.V.